

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2007**
tenue sous la présidence de Mme M. BAUDUCCIO-DELUC

Présents :	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	M.	C.	BERDAT	Conseiller municipal
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P-Y.	FAVARGER	" "
		F.	FLORINETTI	" "
	Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
		B.	HUNKELER DYLA	" "
		A.-C.	IGLEHART-RIBAUX	" "
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
		D.	MEYNET	" "
	MM.	R.	NAGGAR	Conseiller municipal
		F.	PERRIN	" "
		F.	REVERDIN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		H.	WYSS	" "
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	MM.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
		F.	WALPEN	Conseiller administratif
	MM.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
		A.	MURATEL	Secrétaire adjoint
Excusée :	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale

Public : 5 personnes

Procès-verbal : Mme Sophie BOVY/Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Prestation de serment de M. Robert NAGGAR -
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2007 -
- 3) Communications du Bureau -
- 4) Communications du Conseil administratif -
- 5) Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Chêne-Bougeries/chemin de la Bessonnette (enquête publique N°1508)
Projet de plan localisé de quartier N° 29410-511: préavis;
 - 5.2 Acquisition de l'immeuble sis 23 rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit et financement (CHF 140'000.--) -
- 6) Budget 2008 : présentation et remise du projet de budget -
- 7) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 8) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles.

* * * * *

La Présidente ouvre la séance à 20h.30 et accueille les participant-es. Elle excuse Mme Othenin-Girard et souhaite la bienvenue à Mme Meynet qui a été récemment hospitalisée.

1) Prestation de serment de M. Robert NAGGAR

La Présidente prie Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir se lever.

La Présidente donne ensuite lecture de la formule prévue par la loi :

"Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciemment les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

La Présidente demande ensuite à M. Naggar de répondre "je le jure" ou "je le promets" à l'appel de son nom, en levant la main droite.

M. Naggar prête serment en répondant "Je le promets".

2) Adoption du procès verbal de la séance du 21 juin 2007

- Le procès-verbal est adopté par 19 voix pour et 4 abstentions.

3) Communications du Bureau

La Présidente annonce une motion du groupe socialiste et une proposition individuelle de Mme Tiercy.

Une minute de silence est observée suite au décès de M. Roger Aerni, conseiller municipal de 1967 à 1987.

La Présidente donne lecture d'une lettre, datée "juin 2007", de l'ACTCC concernant le projet CEVA avec en annexe une initiative anti-CEVA, laquelle a atteint le nombre de signatures requises et formule les commentaires suivants :

" L'IN 139 (initiative anti-CEVA) "Pour une meilleure mobilité franco-genevoise" a abouti. Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative populaire "Pour une meilleure mobilité franco-genevoise" (IN 139) s'opposant au projet ferroviaire CEVA.

La vérification des signatures déposées à l'appui de la demande de l'initiative a donné les résultats suivants :

- signatures annoncées	16'660
- signatures validées	10'512

Le nombre de 10'000 signatures exigé par la Constitution est atteint, l'initiative a donc abouti.

Les recours contre la décision en matière de validation des signatures doivent être adressés au Tribunal administratif au plus tard six jours à compter du lendemain de la publication de l'arrêté.

Il revient maintenant au Conseil d'Etat de déposer, à l'attention du Grand Conseil, un rapport sur cette initiative dans un délai de trois mois. "

La Présidente donne ensuite lecture d'un courrier daté 1^{er} juillet 2007 de M. Robert Bucher, domicilié 4 chemin de Challendin, et transmet les commentaires y relatifs du Service de surveillance des communes.

- La Présidente demande que réponse soit officiellement donnée à M. Robert Bucher avec, en annexe, les commentaires cités du Service de surveillance des communes.

La Présidente annonce la mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal de la pétition concernant la Maison de l'Enfance.

La Présidente propose de lire, lors du traitement du point 5.1. de l'ordre du jour, deux courriers concernant le PLQ chemin de la Bessonnette, l'un envoyé par la Fondation Les Marronniers, l'autre par la régie Moser Vernet & Cie.

4) Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Affichage SGA

La convention avec la Société générale d'affichage (SGA) a fait l'objet de discussions entre le Conseil administratif et l'afficheur le 3 juillet. A cette occasion, il a été officiellement fait part de la motion déposée lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2007 par Mme Danielle Meynet, au nom du groupe socialiste, concernant l'abandon des procédés de réclame en cours de pose sur le territoire communal. Il a également été précisé que cette motion avait été retirée par les motionnaires à condition de revenir au statu quo ante, sous réserve des affichages culturels et des contrats de droit privé. A cet égard, il convient de préciser que 78 panneaux ont fait l'objet de conventions ad hoc et ont été installés sur le domaine public cantonal et sur le domaine privé. Par ailleurs, deux séances de nature technique ont eu lieu les 9 juillet et 11 septembre avec les représentants de la SGA qui ont bien évidemment regretté la décision prise par les autorités communales. La dénonciation de la convention signée a fait l'objet d'un recours par ladite SGA, laquelle fera toutefois parvenir d'ici une dizaine de jours environ une proposition explicitant les incidences financières du retrait des procédés de réclame préalablement agréés et notamment le conditionnement de la fourniture des abribus. Le Conseil municipal sera informé du suivi de ce dossier.

CASS des Trois-Chêne

Une réunion a eu lieu le 29 août entre les représentants de l'Office pour la formation professionnelle et continue, l'Hospice général, le CASS des Trois-Chêne, l'Action Trois-Chêne pour l'emploi et les magistrats des Trois-Chêne en charge des affaires sociales.

Cette rencontre visait avant tout à renforcer la synergie entre les acteurs impliqués dans le domaine de la réinsertion, en particulier des jeunes, ainsi qu'à élaborer une nouvelle répartition des locaux au 1^{er} étage du 136 chemin De-La-Montagne entre les différents acteurs.

Concernant ce dernier point, il est précisé que des discussions sont actuellement toujours en cours entre l'Hospice général et l'OFPC afin d'envisager éventuellement une réduction des surfaces administratives à disposition de l'Orientation professionnelle et d'exploiter pleinement les 36m² mis à disposition contre loyer par la Fondation propriétaire du bâtiment.

Action Trois-Chêne pour l'emploi

Suite à la rencontre évoquée précédemment, il a été convenu que des réunions de coordination mensuelles réuniraient des représentants de l'OFPC, de l'Action Trois-Chêne pour l'emploi ainsi que l'un des trois TSHM actifs dans les Trois-Chêne.

Par ailleurs, une annonce est parue dans l'édition du 29 août de la Tribune de Genève, en vue d'engager un conseiller en placement avec un taux d'activité de 40% afin d'épauler les collaborateurs de l'antenne.

Agent de parcs/civilité

Deux agents de parcs ou de civilité patrouillent quotidiennement en semaine dans les divers espaces verts communaux ainsi que dans un certain nombre de lieux sensibles afin de lutter contre les incivilités et de promouvoir le respect des installations publiques. A cet égard, il est encore précisé qu'une réunion de coordination a eu lieu le 11 courant entre les ASM, lesquels supervisent au quotidien les activités des agents de parc, ces derniers et les TSHM des Trois-Chêne.

Maison de l'Enfance

Le Conseil administratif a bien évidemment reçu copie d'une pétition munie de 746 signatures adressée à la Présidente du Conseil municipal. En marge des nombreuses informations transmises aux membres du Conseil municipal par courrier daté 3 août 2007, une expertise des arbres mis en péril par l'implantation de la Maison de l'Enfance a été demandée. Cette dernière devrait parvenir au Conseil administratif au cours de la semaine prochaine. De plus, le Conseil administratif rencontrera le 20 septembre M. Jean-Claude Portier, architecte mandataire.

Manifestations diverses

- Vous avez très certainement toutes et tous déjà reçu une invitation officielle de la Croix-Rouge genevoise relative à l'inauguration du Foyer "Logement jeunes" sis au 2 chemin De-La-Montagne prévue le 2 octobre à 11h.
- Le Conseil administratif a répondu favorablement à une invitation du Service de renaturation des cours d'eau concernant l'inauguration du projet de protection contre les crues et de renaturation de la Seymaz, dans le secteur de Haller, prévue le 1^{er} novembre 2007 en présence de M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire. Une invitation en bonne et due forme devrait vous parvenir prochainement par l'intermédiaire du Département.
- Le 29 septembre, à partir de 14h.30, aura lieu une balade patrimoniale dans le secteur nord de la commune. Une annonce concernant cette manifestation paraîtra dans la prochaine édition du journal Le Chênois. Les participantes et participants pourront découvrir, lors d'une visite commentée, divers lieux tels que l'abri PC de Grange-Falquet, les locaux de la Compagnie 21, le Prieuré ainsi que la villa Sismondi. Un tous-ménages sera envoyé aux communiers en début de semaine, ces derniers étant invités à s'inscrire téléphoniquement en mairie. Cette manifestation se clôturera par un apéritif offert par les autorités.
- Vous allez recevoir prochainement une invitation au Challenge des Municipalités 2007, organisé par la Société de tir chênoise, le samedi 13 octobre prochain à partir de 13h.30. Je vous invite vivement à vous inscrire à cette traditionnelle et sympathique compétition, augmentant ainsi les chances de succès de notre commune.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous culturels

- Vendredi 12 octobre et samedi 13 octobre

La 2^{ème} édition de TENDANCES, jeunes talents en fête, proposera :

- *Vendredi 12*, une soirée de danse Hip Hop, programmée par l'Association Juste Vraie, qui a déjà à son actif des soirées similaires organisées à l'Alhambra et au Grand Casino, à Genève. Cette association a également pour but de promouvoir de jeunes danseurs;
- *Samedi 13*, la mode sera à nouveau à l'honneur, avec un défilé conçu par de jeunes stylistes. Deux prix seront décernés, prix du jury des professionnels et prix du public. Nous aurons également le plaisir d'admirer les nouvelles créations de Mila Iquise, qui a remporté le prix du jury l'année passée.
Enfin, le show-room proposera des accessoires très tendances. La soirée se terminera avec la prestation de deux DJ's.

L'ouverture des portes est prévue à 19h. Un stand de petite restauration ainsi qu'un bar seront à disposition du public avant et après les spectacles, lesquels auront lieu à 20h.

- Mercredi 1^{er} novembre

Vernissage de l'exposition de 40 tableaux du peintre Albert Schmidt, en provenance pour la plupart de collections privées, rendant cette dernière d'autant plus intéressante.

Albert Schmidt a vécu à Chêne-Bougeries et était très proche de Ferdinand Hodler. L'exposition se tiendra à l'Espace Nouveau Vallon, du 2 au 25 novembre. Un catalogue sera édité pour l'occasion.

La Présidente remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

Aménagement du village de Chêne-Bougeries

Le projet de réaménagement du village a fait l'objet d'une information auprès de M. Mark Muller, Conseiller d'Etat en charge du DCTI, lors d'un entretien avec le Conseil administratif en date du 10 courant.

Le bureau d'architecture Ris et Chablop a poursuivi le développement du projet en élaborant une nouvelle maquette. Par ailleurs, une étude de circulation complémentaire a été entreprise par M. Carsten Fiedler, ingénieur, anciennement associé du bureau Wam Partner SA. Les résultats de cette dernière, reçue en mairie le 10 courant, feront l'objet de discussions approfondies avec des représentants du Département du territoire, de la CMNS, des TPG et de l'OCM lors d'une séance prévue le 17 septembre. Une séance d'information à l'ensemble du Conseil municipal sera organisée le 15 octobre puis une séance d'information à l'ensemble de la population le 1^{er} novembre.

Suite à une expertise entreprise par M. Torre, expert en sécurité incendie, et constatant l'extrême vétusté des bâtiments sis 9 et 11 rue de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a décidé de condamner ces derniers. En conséquence, il sera mis fin dans les meilleurs délais contractuels aux contrats de confiance liant les occupants à la

.../..

Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries. Le Conseil administratif s'efforcera de reloger ces derniers, sans toutefois prendre d'engagement formel en la matière.

Il est à relever encore qu'un pan de la toiture de l'immeuble sis 11 rue de Chêne-Bougeries s'est récemment affaissé nécessitant une intervention urgente en concertation avec la régie Moser en vue d'une réparation provisoire, dont le coût sera prélevé sur le compte d'immeuble.

Centrale de chauffe à bois

Le 10 octobre, avec une émotion que vous devinez, nous appuierons sur le bouton "start" pour la mise en route de la chaudière. Puis, la centrale de chauffe à bois alimentant l'ensemble des bâtiments administratifs situés dans le périmètre de la mairie sera officiellement inaugurée, en principe le 19 novembre 2007, en présence de M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire.

Levée des déchets

Concernant les levées de déchets, relevons encore qu'un incendie d'origine criminelle est survenu dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 août, à hauteur de la station Shell sise au chemin de la Gradelle. Les containers ayant été totalement détruits, une déchetterie provisoire a été installée dès le lundi 13 août sur l'emplacement habituellement destiné au stationnement des motocycles au 41 chemin de la Gradelle (parking du CRL). La régie Brun a très rapidement informé les personnes concernées de la mise à disposition de cette installation provisoire. Il sera examiné dans quelle mesure une déchetterie semi-enterrée pourrait être créée, ceci avec une participation financière des diverses régies concernées.

Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires

Sur proposition du commandant de la compagnie 21, le Conseil administratif a accepté la candidature de Mme Aurore Veronese, née le 4 avril 1985, domiciliée 32 route du Vallon, ceci avec effet au 15 juillet 2007.

Par ailleurs, relevons encore que durant le 1^{er} semestre 2007, la compagnie a consacré plus de 1300 heures à des exercices, des cours de formation et des interventions.

Circulation et stationnement

A réception du bilan 2006 de la ligne de bus TPG 34, il ressort entre autres que :

- malgré une optimisation de l'offre de transport, celle-ci n'est pas suivie par une progression proportionnelle de la clientèle; l'utilisation est en légère baisse et générée essentiellement par les déplacements d'élèves vers le Collège Claparède et l'école Moser;
- l'ouverture du nouveau Cycle d'orientation de la Seymaz en août a nécessité une adaptation des horaires et un véhicule supplémentaire. L'impact financier sera réparti entre les différents financeurs conformément à la convention signée le 22 janvier 2001.

Suite à une enquête publique qui s'est déroulée du 25 juillet au 24 août 2007, le parage des véhicules légers dans l'avenue Mirany côté impair a été abrogé entre 19h. et 7h.

Le Conseil administratif a reçu fin août deux courriers de commerçants situés 29 rue de Chêne-Bougeries, se plaignant d'absence de places de stationnement destinées à leurs clients. Ces courriers ont été transmis pour traitement à la commission Routes-circulation-transports-assainissement-environnement.

Par ailleurs, ladite commission sera très prochainement saisie d'une version remaniée de l'étude de stationnement entreprise par la société mandataire Urbaplan SA.

PGEE et assainissement

Le Conseil administratif a décidé de confier au bureau BBS un mandat d'étude concernant la mise en place d'un collecteur privé au chemin du Mont-Blanc. Les frais y relatifs seront prélevés sur le compte des taxes de raccordement, déduction faite des subsides cantonaux. Une séance d'information générale aux propriétaires concernés est prévue le 21 courant.

Routes

Les travaux d'aménagement de la zone 30km/h. Fourches/Rigaud/Gradelle/David-Munier sont entrés dans leur phase finale. Ainsi, les portes d'accès à la zone ont été installées au chemin Glandon ainsi qu'au chemin Coq-d'Inde. L'entier du périmètre sera aménagé d'ici la mi-octobre.

Par ailleurs et concernant le secteur de Conches, une autorisation en bonne et due forme ayant été délivrée, des modérateurs de trafic définitifs pourront être posés très prochainement, à réception d'offres comparatives, sur l'avenue Georges-Werner. Ce dispositif complète celui du Rondeau des Bougeries, permettant de finaliser rapidement l'aménagement en zone 30km/h. de l'ensemble du secteur.

Aménagement paysager

Les travaux d'aménagement de la place de Conches sont à bout touchant. Ainsi, deux arbres et une haie polissée seront plantés très prochainement.

Concernant le réaménagement du Rondeau des Bougeries, des plantations seront effectuées dès que les conditions climatiques le permettront. En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'il convient de travailler aux alentours du système racinaire susceptible d'être attaqué par le chancre coloré, à des températures de plus de 9°C.

La Présidente remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen informe

Administration et personnel

Le Conseil administratif a décidé d'engager, dès le 3 septembre 2007, MM. Binette et Cornu en qualité de jardinier et aide jardinier, lesquels travaillaient déjà dans la

.../...

commune au service d'une entreprise extérieure, et ce tenant compte de deux départs prévus en fin d'année.

Par ailleurs, une séance d'information réunissant l'ensemble du personnel communal s'est déroulée le 4 courant. Cette dernière a permis de présenter, de manière détaillée et en présence d'experts de la SUVA, le manuel MSST communal. De plus, un projet de version remaniée de l'article 6 du statut du personnel a également été présenté. En effet, ce dernier stipule :

"Peuvent seules être nommées en qualité de fonctionnaires les personnes de nationalité suisse qui offrent toute garantie de moralité et satisfont aux exigences de la fonction. Si l'intérêt de l'administration l'exige, le Conseil administratif peut exceptionnellement conférer la qualité de fonctionnaire à une personne de nationalité étrangère, lorsqu'aucun candidat de nationalité suisse ne remplit les conditions fixées ci-dessus. Le candidat doit remplir les obligations de la Caisse d'assurance du personnel (Ville de Genève) et présenter un certificat médical du médecin-conseil le déclarant apte à assumer ses obligations professionnelles et permettant son admission dans la Caisse d'assurance du personnel."

Cette article a été considéré comme discriminatoire par le Service de surveillance des communes. La version remaniée fera l'objet d'un préavis lors de la prochaine séance de la commission Finances.

Par ailleurs, une convention de collaboration entre l'Hospice Général et la commune a été signée le 28 août, permettant ainsi la mise à disposition par l'Hospice Général de personnel dans le cadre de contrats de contre-prestation des activités de réinsertion. En l'occurrence, il s'agira d'un agent de propreté, lequel sera entre autres chargé du nettoyage des préaux entre 6h. et 8h.

Projet CEVA

Mandat a été donné, pour un montant de CHF 37'180.-- hors taxes, au bureau d'architecture et d'aménagement paysager Triporteur Sarl, pour la coordination du projet de voie verte sur la tranchée couverte du CEVA et des projets communaux voisins. Il s'agit en fait d'effectuer une synthèse des études CEVA sur la commune et d'élaborer des études sectorielles intégrant diverses problématiques particulières aux points de raccord à la voie verte. Par ailleurs, une rencontre a eu lieu le 5 courant avec Me Robert Fiechter afin d'élaborer plus avant un projet de convention liant la ville de Chêne-Bougeries à la direction du projet CEVA.

Urbanisme

Le Conseil administratif est intervenu quant à la teneur du point de presse du Conseil d'Etat du 27 juin 2007 consacré au PLQ chemin du Pré-du-Couvent. En effet, le Conseil administratif regrettait que ladite communication ne mentionne pas le projet de crèche ainsi que les espaces dévolus à la Fondation Clair Bois pourtant clairement prévus. Etait également déploré le faible nombre de places de parc mentionnées, les 86 places annoncées ne semblant pas satisfaire aux besoins réels des institutions concernées.

Concernant le PLQ route de Chêne/chemin Jules-Cougnard, il convient de relever que par courrier daté 13 juillet, Mme Bojana Vasiljevic Menoud, directrice de

.../..

l'aménagement du territoire (DT), invitait les autorités communales à établir une ou plusieurs esquisses d'un futur bâtiment scolaire sur la parcelle n° 500, propriété de l'Etat, subséquemment de prendre contact avec le service des monuments et des sites ainsi qu'avec les propriétaires des parcelles adjacentes afin d'obtenir leur accord quant à d'éventuelles modifications d'un garage souterrain projeté sur lesdites parcelles.

Parallèlement, il a été examiné dans quelle mesure la commune pouvait exercer son droit de préemption sur la parcelle n° 494, sise 5 chemin de la Chevillarde.

Le Conseil administratif a toutefois renoncé à cette option, vu l'absence totale de garantie de la part des services cantonaux concernés quant à la possibilité de changement d'affectation de la parcelle.

Le PLQ 29491-511 a fait l'objet de discussions le 10 courant avec M. Mark Muller, Conseiller d'Etat en charge du DCTI. Il ressort, entre autres, de cet entretien que la commune est invitée à initier un PLQ sur les parcelles voisines de celles actuellement comprises dans le PLQ route de Chêne/chemin Jules-Cougnard. Tenant compte du fait qu'un projet de rénovation de la bâisse actuellement mise à disposition de la Fondation Clair Bois sur la parcelle 500 propriété de l'Etat est en cours, l'option consistant à envisager un échange de parcelles entre l'Etat et la commune est désormais caduque.

Concernant le dossier "Plan directeur communal", un projet de cahier des charges et d'appel d'offres en tant que tel a fait l'objet d'une présentation et discussion lors de la commission Urbanisme du mardi 11 courant. Il ressort de cette dernière que, suite aux remarques formulées par les spécialistes dans le domaine, le dossier a été repris avec l'aide de M. Eric Dunant, chargé par la FAI (Fédération des architectes et des ingénieurs) du contrôle des publications officielles. Ce dossier dont la teneur répond aux injonctions cantonales a été soumis aux membres de la commission Urbanisme pour commentaires et éventuelles modifications. Le cahier des charges comporte une importante dimension "développement durable". A cet égard, j'attire votre attention sur le fait que le Conseil administratif a inscrit un montant de CHF 60'000.-- dans son projet de budget de fonctionnement communal 2008 en vue de mettre en œuvre un agenda 21 à la carte. Il s'agira avant tout de valoriser les nombreuses réalisations communales en la matière.

La Commission des travaux du Grand Conseil a souhaité auditionner, le 28 août 2007, 8 représentants des communes Arve et Lac concernant un projet de traversée urbaine sous lacustre de Genève. J'ai participé à cette audition et transmis la position de la commune à cette occasion, à savoir : "Après consultation écrite du bureau du Conseil municipal, la commune de Chêne-Bougier soutient ce projet de traversée urbaine de la rade (prolongée par un tunnel de liaison pour la remontée vers la route de Malagnou), afin qu'il soit inscrit immédiatement au catalogue du 1^{er} programme de financement du fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération qui devra être adressé à Berne d'ici le 31 décembre 2007. Compte tenu du fait qu'elle vient d'initier l'étude de son plan directeur communal et pour que ce projet puisse être soutenu par le plus grand nombre, la commune de Chêne-Bougier souhaite vivement être associée, dès le début, aux études relatives aux connexions entre les échangeurs autoroutiers, le réseau routier local, particulièrement dans la région de Malagnou, point de jonction retenu par le projet. En parallèle, la commune de Chêne-Bougier invite le Canton à

initier, dès à présent, les réflexions et études pour le bouclement autoroutier de Genève, en collaboration avec les différents partenaires concernés".

Le Conseil d'Etat privilégiant la traversée du lac (projet N° 4), cette dernière sera inscrite dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il conviendra de se déterminer avant le 31 décembre 2007 afin de pouvoir bénéficier de la manne fédérale.

Agents de sécurité municipale

Dans le cadre de l'avant-projet de loi sur les ASM mis en consultation par le Conseil d'Etat auprès des communes genevoises, le Conseil administratif a indiqué :

- que lors d'événements ou d'opérations d'importance cantonale, le commandement devrait faire l'objet d'une concertation étroite entre le Conseil d'Etat et les autorités communales.
- qu'il n'était pas opposé à ce que l'appellation "agent de sécurité municipale" soit à nouveau transformée en "police municipale".
- qu'il ne pouvait par contre soutenir la revendication de l'Association des agents de sécurité municipaux des communes genevoises visant à ce que les ASM soient désormais pourvus d'armes à feu.

5) Propositions du Conseil administratif

5.1 Chêne-Bougeries/chemin de la Bessonnette (enquête publique N°1508) Projet de plan localisé de quartier N° 29410-511 : préavis

Etant directement concernée par le projet, la Présidente passe la parole à M. Locher, Vice-président.

Le Vice-président rappelle que ce point a déjà été débattu lors de la dernière séance du Conseil municipal et donne lecture des deux courriers annoncés précédemment par la Présidente :

- 1) courrier daté 5 septembre 2007 de M. Joël Goldstein de la Fondation Les Marronniers;
- 2) courrier adressé le 10 septembre 2007 par la régie Moser Vernet & Cie à la Famille Boissonnas, et dont copie a été transmise à Mme la Présidente du Conseil municipal.

Le Vice-président ouvre la discussion.

M. Karr, prenant connaissance des arguments soulevés dans ces lettres, désire réagir. Il signale, en ce qui concerne la parcelle Boissonnas, que le fait de prétendre qu'il y a un déclassement et que cela impose à terme une construction est complètement erroné. C'est un PLQ qui rend effectif un déclassement. Ainsi, l'argumentation consistant à dire qu'une fois un déclassement accepté, il faut alors accepter un PLQ sur cette même parcelle est une interprétation fausse qui, selon lui, ne devrait pas guider les débats du Conseil municipal.

D'autre part, M. Karr rappelle qu'une des réserves qu'il avait avec son groupe par rapport à ce projet était que, notamment sur la parcelle Boissonnas, les logements prévus par ce PLQ resteraient purement virtuels. En effet, il rend attentif au fait que la famille Boissonnas a assuré qu'elle n'avait aucunement l'intention de construire sur cette parcelle. Pourquoi alors ne pas rétrécir ce PLQ afin de soustraire des parcelles dont les propriétaires ne sont pas intéressés à réaliser quoi que soit, et se concentrer plutôt sur celles où les gens sont intéressés à construire. De son point de vue, cela donnerait une certaine intégrité au plan.

M. Reverdin demande si une étude a été effectuée concernant l'impact financier de la réalisation d'un tel plan localisé sur les comptes de la commune et, le cas échéant, à la charge de qui se ferait la réorganisation du carrefour d'entrée du chemin de la Bessonnette et de l'ensemble du secteur.

M. Biedermann indique que le Conseil administratif ne s'est pas penché sur cette question. Le carrefour de la Bessonnette a toutefois été pris en compte dans le cadre de la nouvelle étude de circulation entreprise dans le secteur du village, mais le coût financier engendré par son éventuelle modification n'a pas été évalué.

M. Karr rappelle que lors de la précédente législature, M. Meynet s'était inquiété du fait qu'on abattait des arbres dans le but d'élargir le chemin de la Bessonnette. Le Conseil administratif avait alors déclaré qu'il n'en était pas question. Or, on constate aujourd'hui que l'élargissement du chemin est un corollaire de ce projet. Quelle est donc la ligne suivie par le Conseil administratif dans cette affaire ?

Le Vice-président fait remarquer qu'il ne s'agit pas du même côté du chemin. L'élargissement n'est pas prévu du côté de la place, là où les arbres ont été plantés, mais de l'autre côté.

M. Favarger se fait du souci pour un cèdre, un arbre superbe qui, selon lui, se trouve à côté de la deuxième construction projetée.

M. Biedermann signale que le bâtiment qui se trouve le plus proche du cèdre est un bâtiment déjà construit; le bâtiment à construire sera plus éloigné.

Mme Sobanek souligne qu'il y a un problème d'accès et de circulation. Elle ne peut qu'adhérer à la critique émise dans les courriers cités. Elle pense qu'il serait plus judicieux de créer des sens uniques car, à certains moments de la journée, ce carrefour est dangereux et le problème de circulation est accentué par le passage des trams. Même si elle est favorable à la construction d'un EMS, elle estime néanmoins qu'il ne faut pas accepter un plan de circulation qui n'est pas mûrement réfléchi. Enfin, même si les pensionnaires de l'EMS ne vont pas beaucoup se déplacer, il y aura des livraisons, ainsi que des déplacements d'employés, lesquels ne seront pas tous effectués en tram.

M. Perrin demande un éclaircissement par rapport à la position de la Fondation Les Marronniers. Est-ce que celle-ci accepte de supprimer l'attique projeté ou bien est-ce

.../...

qu'elle propose d'envisager la possibilité de l'enlever ? En fait, c'est la hauteur des bâtiments projetés qui constitue l'un des points problématiques.

Le Vice-président comprend, selon les termes du courrier de ladite Fondation, que cette dernière est prête à renoncer à la construction d'un attique, avec toutefois une certaine contrepartie. Dans la lettre de la régie Moser Vernet & Cie, en revanche, il est uniquement écrit "l'attique pourrait être supprimé", sans aucune demande de contrepartie.

M. Karr propose à l'assemblée de subordonner l'approbation du PLQ à la suppression de l'attique, autrement dit, d'émettre une réserve dans le cadre du dispositif de délibération.

Le Vice-président rappelle que lorsqu'il y a un préavis à donner par rapport à une enquête publique, il n'y a pas véritablement de place pour des réserves; il faut simplement donner un préavis favorable ou défavorable. Lui-même n'est pas contre la formulation de réserves, mais il n'est pas sûr que cela serve à quelque chose.

M. Gailland abonde dans le sens du Vice-président mais ajoute que rien n'empêche de joindre un courrier à la délibération proprement dite.

Mme Hunkeler Dyla souligne que la Ville de Genève émet des réserves et ne comprend pas pourquoi les autres communes ne le feraient pas. Selon elle, il est tout à fait possible d'émettre des préavis "favorables sous réserve". C'est une chose tout à fait courante.

Mme Sobanek désire savoir si M. Karr maintient sa proposition d'inclure dans ce PLQ uniquement les zones dont les propriétaires ont l'intention de construire. Le cas échéant, elle trouverait le projet intéressant.

Le Vice-président explique que la problématique est que ce PLQ a été proposé par les services de l'Etat et a été mis à l'enquête publique tel quel. La procédure d'opposition ayant déjà eu lieu, il s'agit maintenant pour la commune de donner un préavis. Il n'est donc plus possible de changer ce PLQ. Celui qui considère que ce dernier n'est pas bon dans sa forme a la possibilité d'émettre un préavis négatif lors du vote de la délibération.

Mme Hunkeler Dyla observe que la procédure d'opposition n'a pas encore eu lieu. Le PLQ est une proposition de l'Etat à la commune. Celle-ci peut donner son avis et dire que ce PLQ ne lui convient pas.

M. Fassbind souhaiterait revenir sur la question de l'attique dans la mesure où il y a une volonté de la part des promoteurs d'ouvrir la discussion. Etant donné qu'il y a des propositions de négociations, il ne voit pas l'intérêt de figer ces discussions en donnant un préavis défavorable.

Mme Meynet plaide pour un préavis négatif. Selon elle, même si des négociations ont lieu maintenant à propos de cet attique, le Conseil municipal n'a aucune assurance que ce dernier ne sera pas construit. Ensuite, il y a le problème de circulation et elle ne voit pas comment il sera possible de gérer ce flux supplémentaire de voitures. Elle est certes favorable à la construction d'un EMS, mais considère que l'affaire doit être mieux étudiée. Il existe encore de nombreuses questions en suspens concernant ce PLQ.

M. Rivoire souhaiterait savoir ce qui se passerait si la commune refusait ce PLQ. Est-ce que cela donnerait lieu à une nouvelle procédure ou est-ce que l'Etat pourrait passer outre le préavis communal ? Il estime pour sa part qu'il n'est pas raisonnable de reporter éternellement un projet. Il redoute qu'à un moment donné, le Conseil municipal puisse perdre son droit de délivrer un préavis et que l'Etat décide en finalité. Il demande des clarifications, notamment en ce qui concerne les délais.

Le Vice-président répond que l'Etat a toujours la possibilité de passer outre à un préavis communal bien qu'en principe, cela ne se fait pas.

M. Favarger pense que la commune a non seulement le droit, mais également le devoir, de donner son avis.

M. Karr souhaiterait clarifier quelques points. Concernant la question de M. Rivoire, à savoir si l'Etat peut passer outre à une décision du Conseil municipal, la réponse est oui. Le Conseil municipal donne un préavis que le Conseil d'Etat peut décider d'ignorer. Cela s'est déjà passé. De son point de vue, cela ne sert à rien de se demander à chaque fois si l'Etat passera outre aux décisions du Conseil municipal, sinon les débats n'avancent pas.

Un deuxième point concerne la modification du PLQ et la proposition qu'il a lui-même faite précédemment. Il insiste sur le fait qu'il tient à étudier un PLQ destiné à devenir une réalité et qu'il n'entend pas discuter de logements qui ne vont jamais être réalisés. Cela lui pose un véritable problème de fond. Selon lui, puisqu'il est impossible de remanier actuellement ce PLQ, en retirant notamment certaines parcelles, il faut le refuser, ceci pour tous les motifs évoqués précédemment. Il propose donc de donner un préavis défavorable sous réserves, motivé par une lettre exposant les raisons du refus du Conseil municipal, ceci en vue d'un nouveau PLQ comportant des améliorations.

Le dernier point que tient à relever M. Karr, c'est qu'il a l'impression que personne n'a vraiment envie de parler de ce PLQ, alors que pour lui un débat est absolument indispensable. Il considère, quant à lui, que ce PLQ n'est vraiment pas bon, mais que personne n'ose le dire. Il souligne notamment qu'en 2007 il est absolument impensable d'aménager des parcelles "à l'ancienne", avec des vieilles méthodes qui datent des années 70 ou 80. Il déplore notamment "un rare dédain envers la perméabilité du sol". En résumé, un grand nombre de problèmes et de questions restent en suspens et il est entièrement d'accord avec Mme Meynet, laquelle considère que ce projet n'est pas mûr.

M. Florinetti demande de quelle manière un préavis favorable engagerait la commune. Sera-t-il possible ultérieurement de rectifier le tir ?

M. Biedermann répond qu'un préavis favorable ou défavorable concernerait non seulement les gabarits, mais également toutes les rubriques annexées à ce plan.

Mme Sobanek rappelle que, lors de la dernière séance, la présentation d'une étude de circulation dans le secteur du village avait permis d'aborder l'ensemble des problèmes posés. Ce projet ne faisait toutefois pas partie de ladite étude. Elle maintient que ce PLQ, en l'état actuel, n'est pas mûr, et souscrit entièrement à la remarque de M. Karr par rapport aux façons de construire jugées obsolètes.

Mme Hunkeler Dyla propose d'élaborer un PLQ à l'initiative communale; de mandater un bureau, lequel établirait une image directrice du périmètre, puis de demander qu'une seule partie soit mise en PLQ et que toutes les questions de trafic soient réglées. Elle souhaiterait que la commune prenne l'habitude de mandater un bureau et de formuler ses propres contrepropositions. Il serait ainsi possible d'arriver à un consensus.

M. Fassbind tient à préciser que le groupe Libéral soutient le projet présenté. En réponse à M. Karr qui prétend que ce projet n'est pas mûr, il rappelle qu'il en est au stade d'un PLQ, et non au stade de l'autorisation de construire. De toute manière, de nombreux détails peuvent encore être réglés au moment de l'élaboration des plans. Au niveau de la mobilité, il pense que c'est une bonne chose que de construire un EMS dans un endroit où il y a des moyens de transport en commun; ainsi, les visiteurs de l'EMS pourront venir en tram. Il signale également que l'alternative consisterait à réaliser ce projet beaucoup plus loin et que, de ce fait, les gens devraient se déplacer en voiture. Enfin, toute construction hors agglomération impliquant des trajets des usagers, il convient de préciser que, concernant ce projet, ces derniers seront relativement faibles en nombre ou pour le moins plus réduits que si cette parcelle recevait une autre affectation.

M. Biedermann rappelle que cela fait quinze ans déjà qu'il est question de l'aménagement de cette partie sud du périmètre du village. Les précédents conseillers administratifs avaient déjà organisé un concours en vue de son aménagement. Ledit concours et les décisions y relatives sont malheureusement passés dans un tiroir. A noter que deux des principaux bureaux d'architectes de la place travaillent sur ce projet depuis dix ans. Un jour ou l'autre, il faudra bien prendre une décision, et maintenant qu'un projet concret existe, le moment semble venu.

M. Rivoire attire l'attention sur le fait que ce projet ne va pas se réaliser en deux ans, une partie des parcelles n'étant pas appelée à être construite dans un avenir proche. Il estime néanmoins qu'il ne faut pas se figer sur l'idée que "l'on va tout détruire pour tout reconstruire". Cela n'a jamais constitué la politique d'aménagement du village. Les projets se sont toujours réalisés avec patience. Quant à lui, il soutient ce projet, restant convaincu qu'il y aura certainement des adaptations usuelles et que ce dernier va évoluer.

.../...

M. Karr reprend les paroles de M. Rivoire qui a déclaré précédemment que, hormis la famille Boissonnas, il y avait d'autres propriétaires qui n'étaient pas intéressés à construire rapidement. Il signale que sur les cinq bâtiments inclus dans le PLQ, trois ne sont pas destinés à être réalisés rapidement. Or, force est de constater que le PLQ prétend réaliser un aménagement d'ensemble, alors que dans les faits, cela ne se fera pas. Il déplore vivement cette logique. En réponse à M. Fassbind qui prétend que rien n'est encore vraiment défini dans ce PLQ, il convient de rappeler qu'un PLQ genevois équivaut pratiquement à une autorisation de construire. En effet, tous les éléments essentiels sont déjà fermement préconditionnés. Enfin, le projet soumis au vote ce soir va abîmer le quartier pendant quinze ans et il ne peut quant à lui donner un préavis favorable.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CHENE-BOUGERIES/CHEMIN DE LA BESSONNETTE (ENQUETE PUBLIQUE N° 1508) PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER N° 29410-511 : PREAVIS

Vu la lettre du Département du territoire du 25 janvier 2007 demandant la mise à l'enquête publique du plan localisé de quartier N° 29410-511 -

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 31 janvier au 1^{er} mars 2007 -

Vu la lettre du Département du territoire du 13 avril 2007 demandant de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, ledit plan localisé de quartier -

Vu le préavis favorable émis par 2 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions par la commission Aménagement-circulation-transports lors de sa séance du 8 mai 2007 -

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et de l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 13 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions**

DECIDE de donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29410-511 situé au chemin de la Bessonnette, sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.

Mme Bauduccio-Deluc reprend la présidence de la séance.

**5.2 Acquisition de l'immeuble sis 23 rue de Chêne-Bougeries :
vote du crédit et financement (CHF 140'000--)**

La Présidente rappelle que cette acquisition a déjà été votée le 21 juin 2007, malheureusement pas sous la forme d'un vote qualifié, lequel implique l'obtention de la majorité plus une voix des membres présents.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Karr demande le vote nominal.

Mme Sobanek tient à réitérer que cet achat n'est pas une bonne affaire pour la commune.

M. Favarger s'étonne que le prix qu'il trouve très élevé, vu les circonstances, ne soit pas négociable.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération, puis procède au vote nominal.

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
BAUDUCCIO-DELUC Mariette	abstention.....
BERDAT Christophe	x.....
DERUAZ-LOMBARD Anne	x.....
FASSBIND Marc	x.....
FAVARGER Pierre-Yves	x.....
FLORINETTI François	x.....
GARCIA Marion	x.....
HUNKELER DYLA Brigitte	x.....
IGLEHART-RIBAUX Anne-Christine	x.....
KARR Jean-Michel	x.....
LIBEREK Christophe	x.....
LOCHER Jean	x.....
MARTIN-ACHARD Joëlle	x.....
MEYNET Danielle	x.....
NAGGAR Robert	x.....
PERRIN François	x.....
REVERDIN Frédéric	abstention.....
RIVOIRE Lionel	abstention.....
SALERNO Graziella	x.....
SOBANEK Marion	x.....
SOMMER Monika	x.....
SPINELLI Fabian	x.....

TIERCY Colettex.....
WYSS Hélènex.....

M. Karr notifie à Mme Bauduccio-Deluc, vu son statut de Présidente, qu'elle ne peut participer au vote, même en s'abstenant.

M. Gailland indique que l'article 10 du règlement du Conseil municipal précise que "le Président/la Présidente du Conseil municipal ne prend part au vote que pour départager les votes en cas d'égalité. Toutefois il/elle participe aux élections au scrutin secret lors d'une délibération qui requiert la majorité qualifiée", ce qui correspond bel et bien au présent cas de figure.

Mme Sommer rappelle également que l'article 21, alinéa 2, dudit règlement, oblige la Présidente à participer au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 23 RUE DE CHENE-BOUGERIES :
VOTE DU CREDIT ET FINANCEMENT (CHF 140'000.--)

Vu les articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité par la commission Finances lors de sa séance du 14 mai 2007 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 13 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions,**

DECIDE d'acquérir en nom la parcelle N° 439 de 86 mètres carrés sise 23 rue de Chêne-Bougeries;
 d'ouvrir au nom du Conseil administratif un crédit de CHF 140'000.-- pour couvrir cette acquisition;
 de comptabiliser la dépense indiquée à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine financier;
 d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires sur les disponibilités de la trésorerie communale.

DEMANDE vu l'utilité publique de cette acquisition, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments dus au Registre Foncier.

CHARGE deux conseillers administratifs de signer tous actes y relatifs.

Motion du groupe Socialiste

La Présidente rappelle l'annonce qu'elle a faite en début de séance et passe la parole au groupe Socialiste.

La motion, présentée par Mme Sobanek, concerne la récente campagne d'affichage de l'UDC. Selon le groupe Socialiste, la commune a le droit d'interdire sur son territoire des affiches contraires à une éthique du respect. Il souhaiterait donc que la commune use de ce droit, soulignant que dans le cas présent, c'est également un devoir.

Mme Sobanek estime que tout le monde peut adhérer à cette requête, sans qu'il y ait besoin de se lancer dans un vaste débat. A titre d'information, elle a apporté la copie d'un article du *Courrier*, dans lequel un juriste déclare très clairement que la commune a le droit d'interdire sur son territoire des affiches jugées irrespectueuses.

La Présidente procède au vote d'entrée en matière.

- L'entrée en matière est acceptée par 14 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Karr constate que cela fait à deux reprises que le Conseil municipal discute de l'affichage; la fois précédente, le débat concernait le support, maintenant c'est au tour du contenu. S'agissant précisément du contenu, il souhaiterait savoir comment Mme Sobanek imagine le processus de censure. Il se déclare lui-même en faveur d'une telle censure et ajoute qu'il serait envisageable de donner cette compétence au Conseil administratif. Toutefois, concrètement, comment cela va-t-il se passer ? Comment Mme Sobanek envisage-t-elle le filtrage au niveau communal ? Quels seraient les critères qui permettraient une interdiction ? Il est de fait qu'il existe de nombreuses atteintes à la dignité dans la publicité, qu'elles soient racistes, sexistes ou autres. Il se demande si une solution ne consisterait pas à créer une commission du Conseil municipal qui s'occupera de cette question. Il propose, quant à lui, d'édicter un règlement énumérant les critères permettant la censure.

Mme Sobanek précise qu'elle n'est pas favorable à la mise sur pied d'un bureau de censure qui déciderait de ce qui est affichable et de ce qui ne l'est pas. Pour elle, c'est une question de bon sens : certaines choses sont acceptables et d'autres ne le sont pas. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que tout le pays s'émeut. Il n'est donc pas nécessaire d'édicter des lois. Le Conseil administratif doit prendre ses responsabilités.

M. Rivoire ne partage pas tout à fait le point de vue de Mme Sobanek. Il n'est pas fondamentalement opposé à cette motion, mais désirerait avoir accès à son contenu. Il refuse de discuter "sur le tas", sans information complémentaire. Il propose de remettre cette motion à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal en indiquant bien précisément son rôle et son contenu. Il n'est pas opposé sur le fond, mais trouve la démarche trop précipitée.

.../..

M. Fassbind s'interroge sur l'utilité d'un mécanisme de censure au niveau communal. Selon lui, le cas présent relevant d'une campagne nationale, la question va être réglée au niveau fédéral. Il souligne également le problème du délai, les campagnes de l'UDC étant très courtes; il craint que le temps de prendre des mesures, ces affiches auront déjà disparu. Il pense enfin qu'il faut faire confiance aux lois fédérales, et que ce n'est pas au niveau communal que ce genre de problème doit être réglé.

M. Berdat souligne quant à lui que chacun est doté d'un bon sens différent. Il pense qu'il est dangereux de figer quelque chose alors que les mœurs évoluent. Il plaide pour une totale liberté d'expression et se déclare opposé à toute forme d'ingérence. C'est l'occasion de rappeler l'article constitutionnel qui défend la liberté d'expression et refuse d'avoir recours à un règlement. Il partage certes l'avis de Mme Sobanek quant au contenu de ces affiches, mais considère que chaque individu est suffisamment responsable et arrive à se faire son propre avis.

Mme Sobanek précise qu'elle s'est mal exprimée en parlant de "bon sens". Elle rappelle néanmoins qu'il existe une loi interdisant d'utiliser certaines expressions ou de parler de façon méprisante de certaines minorités. Elle se dit aussi très attachée elle-même à la liberté d'expression et il ne serait pas bon, effectivement, d'arriver à une censure trop limitatrice, voire ridicule. Toutefois, elle n'est pas du tout d'accord de permettre n'importe quel affichage sur le territoire communal, ceci d'autant plus que le législateur a prévu que l'exécutif communal dispose de compétences en la matière. Il est donc du devoir du Conseil administratif d'user de ce droit et de réagir face à certaines situations; il lui incombe également de juger, selon le contexte, de la gravité des atteintes commises. Enfin, si le Conseil municipal accepte cette motion, il est bien évidemment possible de la reformuler.

M. Berdat ne partage pas l'avis de Mme Sobanek. Il existe une norme pénale, l'article 231 du code pénal qui réprime les abus langagiers, etc. On peut donc saisir un tribunal et faire condamner les affiches. C'est la raison pour laquelle il trouve quelque peu curieux qu'une minorité de gauche s'empresse de faire confiance à un exécutif de droite qui pourrait très bien, tout à coup, décider de censurer les affiches d'un autre parti, selon son bon vouloir. Il déclare ne pas avoir la même confiance envers l'exécutif et fait confiance au bon jugement des citoyens.

M. Karr abonde dans le sens de M. Berdat sur ce point et pense qu'il est très difficile de codifier ce genre de choses. Il imagine un autre cas de figure qui pourrait se produire dans le futur : par exemple, une affiche avec une centrale nucléaire et un avion qui lui fonce dedans. Il trouverait cette dernière profondément choquante et serait le premier à écrire au Conseil administratif pour lui demander, en tant que citoyen, d'interdire cette affiche. Pour en revenir à la motion du groupe Socialiste, il se montre prêt à la soutenir si celle-ci se limite à attirer l'attention du Conseil administratif sur l'importance de la symbolique publicitaire et sur ce qu'elle véhicule, en rappelant qu'on ne peut pas tout admettre.

Mme Sobanek confirme qu'il s'agit précisément de cela : rappeler au Conseil administratif qu'il peut intervenir concernant des affiches jugées extrêmement

.../...

choquantes, voire allant à l'encontre du code pénal et/ou de l'éthique. Son intention n'était pas d'instaurer un "politburo", mais simplement de rappeler au Conseil administratif qu'il dispose de compétences dans le domaine.

M. Locher pense que la formulation d'une telle motion est difficile. Estimant que le message est passé auprès du Conseil administratif, il propose que le groupe Socialiste retire sa motion.

- Mme Sobanek se range à ce dernier argument, espérant que son message est effectivement passé, et retire la motion.

6) Budget 2008 : présentation et remise du projet de budget

La Présidente passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen souligne en préambule que le Conseil administratif, suite au tour d'horizon effectué pendant l'été avec les différents groupes politiques, a essayé de concrétiser leurs diverses propositions.

Pour qualifier en peu de mots ce projet de budget, M. Walpen reprend Saint-Exupéry en le paraphrasant: "L'intention qui nous a guidés, c'est que nous n'avons pas hérité de la commune de nos ancêtres, mais que nous l'empruntons à nos enfants".

Pour celles et ceux qui sont allergiques aux chiffres, il résume ensuite ce projet en trois mots clefs, à savoir : une ville, un cœur, un arbre.

- Une ville : parce que Chêne-Bougeries est maintenant effectivement une ville dont il faut préserver la qualité des services aux administrés et assurer le développement technologique nécessaire à son fonctionnement;
- Un cœur : c'est la deuxième intention traduite en chiffres, ce qui signifie : culture et loisirs + 2%, prévoyance sociale + 47% (dont 50% pour le budget crèche et jardin d'enfants), aide humanitaire portée pour la première fois à 0.7% du budget, soit CHF 180'000.--, ceci dans l'esprit de la déclaration de Berne;
- Un arbre : c'est dans l'esprit du sommet de 1992, la possibilité pour chacun à avoir accès à l'information et à s'engager dans une action, ceci en vue d'un développement durable. A cet effet, un montant de CHF 60'000.-- est inscrit au budget pour la mise en œuvre d'un agenda 21 à la carte. Pourquoi à la carte ? Parce qu'il devra prendre place dans le cadre du plan directeur communal et la première étape qui est apparue importante est celle qui consiste à récolter, consolider ce qui s'est déjà réalisé afin de le faire savoir aux communiers.

Dans le cadre d'un service de qualité aux administrés, le budget prévoit 2,7 postes supplémentaires. Le Conseil administratif souhaiterait obtenir l'accord du Conseil municipal pour un poste à 20% de correcteur/trice à l'administration, un poste à mi-temps pour la gestion et la mise à jour des documents de la future application CMNET

et un poste de contrôleur interne, dès le 2^{ème} semestre, afin d'avoir une visibilité claire, constante et en ligne de l'évolution du budget. Le dernier poste est celui d'adjoint au service technique. Ce dernier assurerait, entre autres, la mise en oeuvre du plan d'évacuation des eaux et du plan directeur communal, ainsi que le suivi des mesures de sécurité au travail et, accessoirement, le suivi de l'entretien des bâtiments.

Puis, M. Walpen commente une présentation power-point en relevant les éléments ci-après :

- La comparaison budget 2007/budget 2008 montre une augmentation de 1.36 million, fourchette estimée presque trop raisonnable, compte tenu des récentes déclarations du ministre cantonal des finances. Toutefois, cela correspond aux chiffres qui ont été fournis par l'administration fiscale à fin juin 2007.
- Le budget 2008 propose de conserver la taxe professionnelle communale minimum à CHF 30.--.
- En ce qui concerne le poste traitement du personnel, le budget 2008 applique strictement les règles en vigueur en ce qui concerne la progression salariale (annuité, ancienneté, etc.), avec une adaptation de 1% par rapport au renchérissement du coût de la vie.
- Le tableau "Evolution de la valeur d'un centime additionnel personnes physiques" est particulièrement intéressant parce qu'il montre la relativité des prévisions fiscales.
- Au niveau des chiffres purs, le budget 2008 présente un montant de revenus de CHF 26'449'759.-- et CHF 26'422'228.-- de charges, ce qui nous donne un excédent de produit de CHF 27'531.--.
- Les principaux investissements, prévus et en cours, seront présentés lors de l'examen en détail du budget.

M. Walpen termine ses commentaires en rappelant qu'un budget est une intention, et non pas une obligation de dépense. Au plan de l'agenda, il rappelle les dates charnières :

- Mercredi 19 septembre 2007, à 20h.30 : commissions réunies
- Lundi 8 octobre 2007, à 18h.15 : commission Finances
- Mardi 16 octobre 2007, à 18h.30 : si besoin, 2^{ème} séance commissions réunies.

Un projet de budget 2008 est remis sous forme de classeur à chaque conseiller municipal.

7) Communications des délégations du Conseil municipal et autres

Centre sportif Sous-Moulin

M. Favarger, en tant que délégué du Bureau du CSSM, donne lecture de son rapport sur les activités dudit Bureau pour la période allant de juin à septembre 2007 :

.../..

" Le Conseil intercommunal s'est réuni le 20 juin 2007, et le Bureau les 25 juin et 3 septembre 2007.

Le 20 juin, après une brève information du fonctionnement du CI et de son bureau, le Conseil a procédé aux élections des président / vice-président – représentant du CI auprès du bureau et secrétaire, ainsi qu'à la nomination de l'organe de révision. Diverses propositions d'investissements directs et dépenses d'entretien pour 2008 ont été abordées, notamment réfections de façades du bâtiment omnisports, cabine basse tension, cuisine du restaurant et chauffages côtés Centre et stade, sol de la patinoire, dallage d'entrée patinoire, et enfin éclairages, particulièrement l'éclairage des tennis.

Le 25 juin, le Bureau a auditionné les responsables du club de football qui ont exposé leurs souhaits pour l'entretien et le développement des terrains : ceux-ci ne correspondraient plus aux normes compte tenu de l'importance de ce sport au CSSM. Il y aurait notamment lieu de refaire le sol du terrain "C", et de prévoir la création d'un terrain supplémentaire. A été évoqué également le problème de la dette du club, qui est encore considérable.

Après le départ de ces personnes, le Bureau a discuté de quelques problèmes d'entretien et divers, et discuté de deux projets nouveaux :

- Installation du sablier géant de T. Büchi qui avait été exposé à Balexert. Ce projet semble délicat en raison des coûts annexes d'installation (le sablier lui-même pourrait être obtenu sans frais) et de l'emplacement.
- Tyrolienne et parcours aventure, ce dernier pourrait être installé dans la toiture de la patinoire. Il serait payant, donc en principe auto-financé. Il n'y a encore aucune installation de ce genre dans les environs.

Le 3 septembre, le Bureau reçoit les représentants de la Fondation des Parkings, qui informent des détails de l'extension du parking P+R des TPG, lequel passera de 3 à 5 niveaux. Cette opération sera sans doute décidée au niveau du canton. Les Trois-Chêne auront quelques nuisances à supporter. En particulier, il faudra héberger 250 voitures sur en emplacement provisoire pendant la période la plus critique (9 mois prévus), plus de la moitié des emplacements actuels ne pouvant pas être disponibles à ce moment.

Après le départ des "invités des parkings", divers problèmes sont évoqués : nécessité d'une machine à laver pour les tenues des équipes (éviter les frais de blanchisserie), vote des statuts remaniés du CSSM par notre commune, demande du club de tennis pour une véranda en semi-dur, rénovation du club-house. Puis Monsieur Hirt commente le très impressionnant dossier "Présentation Devis Général" concernant la réhabilitation du chauffage pour le Centre ainsi que pour le stade, qui a été remis à chaque participant en début de séance.

Le Bureau se penche enfin sur le projet de rénovation de la cuisine du restaurant, des besoins du tennis et examine un nouveau projet pour le budget 2008. "

8) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

8.1 Remplacement du salage hivernal

Mme Tiercy propose, au nom du groupe des Verts, de remplacer le salage hivernal par une approche plus douce, donc plus respectueuse des arbres et des rivières. Chaque année, des tonnes et des tonnes de sel sont répandues sur les routes suisses. Pourtant, les méfaits sont bien connus : asphyxie des arbres, écoulement direct d'eau lourdement chargée de sel dans les rivières, impact sur la petite faune, sans oublier la corrosion des carrosseries de voitures qui n'est cependant pas sa préoccupation principale. Des communes voisines, Veyrier et Vandoeuvres notamment, ont renoncé à saler leurs routes, et ceci avec succès. Des alternatives efficaces existent : sablage, gravillonnage, gestion différenciée des chemins.

Pour toutes ces raisons, Mme Tiercy demande, par la présente proposition, que le Conseil administratif étudie la possibilité de renoncer, dès cet hiver déjà, au salage des routes et des trottoirs communaux, ceci au profit de méthodes de travail plus modernes.

8.2 Séance d'information sur le projet de la Gradelle

M. Reverdin propose, au nom du groupe Avenir Chênois, que le Conseil administratif organise rapidement une séance d'information relative à l'avant-projet de la Gradelle, au regard également de la pétition qui a été déposée. Avenir Chênois pense que cette information est nécessaire, avant même l'aboutissement du projet, selon une formule que le Conseil administratif jugera la meilleure. Il serait bon de prendre en compte l'inquiétude des communiers.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'une information relative à l'avant-projet de la Maison de l'Enfance a été donnée le 28 mars dernier aux locataires et aux propriétaires de la Gradelle. Certains conseillers municipaux avaient d'ailleurs reproché au Conseil administratif d'avoir été informés après les habitants concernés. Il convient maintenant de mettre cet avant-projet à l'ordre du jour de la commission Bâtiments-constructions afin que ses membres se prononcent sur un crédit d'investissement. Il ne sert à rien d'informer à nouveau la population avant que ledit crédit ait été voté.

M. Reverdin estime néanmoins dommage de laisser libre cours à toutes sortes d'interprétations et de rumeurs.

Mme Meynet rappelle que l'avant-projet a été mal reçu. Il convient désormais d'être au clair sur la suite à y donner. Pour l'instant, le Conseil municipal ne peut pas porter un projet qu'il ne connaît pas encore en détail.

M. Biedermann souligne qu'une présentation de l'avant-projet, en présence de M. Robyr, a été faite aux représentants des 22 régies actives dans le secteur de la Gradelle. Au Conseil municipal de décider s'il entend poursuivre ce projet pour ouvrir, le moment venu, un crédit d'investissement.

La Présidente clôt la discussion sur ce point en rappelant que ce dernier figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

8.3 Mise à jour des documents sur Internet

M. Rivoire s'étonne que le dernier procès-verbal du Conseil municipal figurant sur Internet soit celui de la séance du 1^{er} février 2007. Les suivants comportent précisément les discussions relatives au projet de la Gradelle. Il suggère une mise à jour rapide du site www.chene-bougeries.ch.

M. Gailland prend acte de cette demande et s'engage à ce que l'ensemble des procès-verbaux approuvés soient mis en ligne dans les meilleurs délais.

Mme Sommer demande que le règlement du Conseil municipal figure également sur le site.

8.4 CD-Rom à disposition des conseillers municipaux

M. Karr rappelle que le Conseil municipal, dans sa grande sagesse, a décidé de doter tous ses membres d'un CD-Rom, avec les archives de tous les documents traités en commission et en Conseil municipal. Outre que cela évite de recycler consciencieusement des rames de papier, cet outil présente un autre intérêt, à savoir d'informer les nouveaux conseillers municipaux de la teneur de dossiers parfois anciens. Qu'en est-il de l'actualisation de cet outil ?

M. Gailland indique que les conseillers municipaux vont recevoir la semaine prochaine un CD-Rom contenant les archives du Conseil municipal pour la période 1995-2007, avec intégration des comptes de fonctionnement et du budget, le tout muni d'un outil facilitant les recherches ainsi qu'un guide de l'utilisateur.

8.5 SGA - Abribus

M. Karr se réfère à la mention par Mme Grandjean-Kyburz, lors de la présentation des communications du Conseil administratif, de frais que pourrait facturer la SGA concernant les abribus. Il fait la proposition, en tant que président de la commission Routes-circulation-transports-assainissement-environnement, que ce sujet soit porté à l'ordre du jour de ladite commission, afin d'envisager la possibilité d'acquérir ces abribus que la commune gèrerait elle-même. Ces abris sont nécessaires, notamment au chemin de Grange-Falquet où l'on observe fréquemment des collégiens sur la chaussée. Une séparation physique serait très utile à cet endroit.

8.6 Aménagement du village

Mme Sobanek revient également sur la teneur des communications du Conseil administratif, en particulier à la mention par M. Biedermann de séances d'information les 15 octobre et 1^{er} novembre 2007. Qu'en est-il des objections et observations émises

.../...

par les membres du Conseil municipal lors de la précédente présentation du projet d'aménagement du village au cours de la dernière législature? Elle rappelle qu'à la suite d'un vote, la majorité a décidé de déléguer cette affaire au Conseil administratif, ce qui signifie que le Conseil municipal n'a visiblement plus rien à dire concernant cet aménagement. Or, il s'agit du cœur du village et les observations étaient nombreuses, tant concernant le trafic, la fermeture du chemin ou la hauteur des bâtiments, etc. La question a été posée de savoir si une étude comparative avait été entreprise. Cette dernière est restée sans réponse. Les mêmes problèmes que pour la Maison de l'Enfance vont surgir si la communication reste aussi déficiente.

M. Biedermann indique que ces observations seront prises en compte lors des séances d'information citées. Il rappelle par ailleurs qu'une étude d'aménagement du village a été demandée successivement par les deux conseillers d'Etat en charge de l'aménagement du territoire. Pour le surplus, il ne sert à rien de proposer quelque chose qui ne soit pas agréé par les services concernés de l'Etat.

8.7 Circulation dans la commune

Mme Meynet demande que le Conseil administratif se penche sur un plan de circulation dans la commune, tenant compte des divers projets de construction, et ceci avant qu'il ne soit trop tard.

M. Biedermann en prend note. Il rappelle qu'une commission, composée de représentants des communes d'Arve et Lac, a été nommée afin d'étudier un plan de circulation régional.

8.8 Fête du 1^{er} Août

Mme Meynet rappelle que pour la première fois, cette année, la fête du 1^{er} Août a été organisée par les services de la mairie, avec l'appui d'un mandataire pour la partie musicale. Si l'on peut dire que cette dernière s'est bien passée, la maîtrise de la mairie sur l'autre partie laisse à désirer. En effet, le fournisseur contacté pour la raclette n'avait que trois fours à disposition et n'a été averti que quelques jours avant la manifestation qu'il ferait partie de la fête. Quand on lui a demandé de rajouter un four à raclette, il n'avait pas de prise électrique pour l'alimenter. Il fallait donc environ une heure pour se faire servir une raclette. Certaines personnes n'ont pas eu la patience d'attendre et sont parties. Il en était de même du fournisseur de kebab qui a rencontré des difficultés pour servir les gens. Les membres de la commission Culture ont déjà été avertis de ces lacunes, mais il est également nécessaire que le Conseil municipal soit mis au courant, afin que l'on puisse améliorer les choses la prochaine fois.

En ce qui concerne les repas, la salade de tomates n'était pas assaisonnée et le risotto, bien que fort bon, n'était pas servi en quantité suffisante. Les pompiers, par exemple, qui ont travaillé tard n'ont pas pu être servis. Quant à l'assiette de charcuterie, elle n'a pas fait l'unanimité. Pour le surplus, elle était elle-même gênée d'être confortablement assise et servie à temps, en tant que conseillère municipale, alors que les citoyens

.../..

faisaient la queue. A cela, il convient d'ajouter la malencontreuse panne d'un haut-parleur lors de la cérémonie officielle qui a privé toutes les personnes situées à l'arrière du podium de la teneur des discours. Des remarques ont été exprimées dans le sens que les services de la mairie fassent appel à des personnes compétentes maîtrisant l'intendance, l'estimation de la quantité de nourriture à servir ainsi que l'organisation générale de grandes manifestations.

En conclusion, Mme Meynet demande qu'un bilan soit établi afin que de meilleures conditions soient réunies lors des prochaines manifestations. Il semble notamment qu'il faudrait désigner une personne prenant en charge l'ensemble de l'organisation.

Mme Salerno signale que les propos de Mme Meynet s'appliquent également à la Fête des promotions.

8.9 Chemin le long de la voie de chemin de fer

La Présidente signale qu'une personne habitant la Gradelle lui a fait part de l'état de saleté du chemin situé le long de la voie de chemin de fer.

M. Biedermann indique que la parcelle appartient aux CFF. Il enverra toutefois volontiers un ou deux cantonniers afin de dresser un état des lieux, puis envisagera un éventuel entretien. Il faudrait toutefois aussi s'assurer de la collaboration de la SNCF.

8.10 Taille des haies / nettoyage de la voie du chemin de fer

M. Walpen annonce que les horticulteurs et les jardiniers de la commune ont taillé toutes les haies. Par ailleurs, le Conseil administratif a écrit à la directrice du Cycle d'orientation de la Gradelle pour demander que les élèves qui jettent leurs déchets sur la voie de chemin de fer s'attellent à une opération de nettoyage dans le cadre de la journée de la propreté prévue le 10 novembre 2007.

L'ordre du jour étant épousé, la présidente lève la séance à 23h.25.

La Secrétaire
du Conseil municipal
D. MEYNET

La Présidente
du Conseil municipal
M. BAUDUCCIO-DELUC